

L'Union, le 3 Mai 2021

## DECLARATION D'IMPARTIALITE

CCTA CERTIFICATION organisme certificateur est amené à prendre des décisions de certification basées sur la conformité du service de détection et/ou géoréférencement de réseaux ainsi que les prestataires d'actions concourant au développement des compétences.

A ce titre, nous reconnaissons l'importance de l'impartialité dans l'exercice de nos activités. La bonne gestion des conflits d'intérêts et l'objectivité de nos décisions en matière de certification sont assurées par la mise en place de dispositions spécifiques :

- Identifier et gérer les conflits d'intérêts potentiels pour ne pas compromettre son indépendance par un engagement des collaborateurs à dénoncer toute situation qui pourrait créer un conflit d'intérêt.
- Vérifier lors des audits internes et tierce partie la capacité de CCTA CERTIFICATION à répondre aux demandes en se basant exclusivement sur des preuves de la conformité, de manière juste et objective.
- Ouvrir l'accès à la certification à tous et de façon non discriminatoire
- Engager l'ensemble du personnel de l'organisme certificateur ainsi que les auditeurs en matière de confidentialité et d'impartialité.

Les comités d'impartialité créés représentent l'ensemble des parties prenantes afin de préserver l'impartialité de notre dispositif de certification. Ils permettent de :

- Statuer sur l'efficacité du système de management mis en place ;
- Aider à élaborer les politiques en termes d'impartialité de ses activités de certification ;
- Contrebalancer toute tendance de l'organisme certificateur à laisser des considérations commerciales ou autres entraver la fourniture objective et fiable de la certification ;
- Donner des conseils sur des sujets affectant la confiance dans la certification, y compris la transparence et son image ;
- Effectuer une revue, au moins, une fois par an, sur l'impartialité des processus d'audit, de certification et de prise de décision qui lui sont propres.
- Mener et conseiller CCTA CERTIFICATION sur les actions à réaliser à la suite des réclamations reçues.

Le Président  
Samuel FERNAL

